VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

CBD ET TEST THC

Par Cbd Postée le 21/02/2020 20:40

> Si je fume un joint avec du cbd et un taux de 0.2% de thc est-ce que si je conduis et que la police m'arrête pour me faire un test dépistage de drogue je risque quelque chose ? Merci pour votre réponse

---

Mise en ligne le 24/02/2020

Bonjour,

Selon les informations dont nous disposons aujourd'hui, le CBD n'étant pas une substance psychoactive, il ne modifie pas l'état de conscience de la personne et n'est pas recherché(et par conséquent pas détecté) dans le cadre du dépistage de drogues.

Si vous deviez ressentir le besoin d'évoquer plus longuement vos questionnements, n'hésitez pas à revenir vers notre service par téléphone au 0800 23 13 13 (appel gratuit et anonyme) de 8h à 2h ou par chat de 14h à minuit.

Bien cordialement,